

COMMUNE DE MONTFERRER

Compte rendu

Conseil Municipal du 11 avril 2022 à 19h30

- 1) Impôts locaux
- 2) Compte de Gestion et Compte Administratif 2021
- 3) Budget 2022
- 4) Affectation du résultat
- 5) Personnel communal : renouvellement de contrat
- 6) Demande de subvention : Vaincre La Mucoviscidose

Présents : MM. GOURGUES-TARRE-CASALS-BARRIAC-FAURE-MIAS GUISSET-QUINTA-

Absente excusée : M. CORDERO-

Absents non excusés : MM. VAN BOXEL-COQUIN-

* * * * *

Impôts locaux

L'assemblée décide, à l'unanimité, de ne pas augmenter pour l'année 2022 les taux de la taxe foncière bâti et non bâti.

Les taux maintenus sont les suivants :

- FB : 37,51 %
- FNB : 84,00 %

Compte de Gestion et Compte Administratif 2021

Monsieur le Maire donne connaissance à l'assemblée des Comptes de Gestion et des Comptes Administratifs pour la commune et le café communal.

A l'unanimité, les Comptes de Gestion et les Comptes Administratifs sont validés.

Budget 2022

Le Conseil Municipal approuve le budget 2022 qui s'équilibre en recettes et en dépenses :

- ◇ 556 802,84 € en ce qui concerne la commune, à l'unanimité
- ◇ 49 474,25 € en ce qui concerne le Café Communal, à l'unanimité

Affectation du résultat

Monsieur le Maire donne lecture du compte administratif de l'exercice 2021 et statue sur l'affectation du résultat d'exploitation de l'exercice 2021 pour la commune comme suit, à l'unanimité :

<u>Affectation du résultat</u>	Budget principal
Résultat fonctionnement exercice 2021	49 798.29 €
Excédent au 31/12/2021 résultat clôture 2021	82 198.54 €
Déficit résultat clôture 2021 investissement	- 10 443.41 €
Affectation au 1068 investissement 2021	47 875.10 €
Solde RAR investissement 2021	D : 14 145 € R : 31 113 € = 16 968 €
001 Solde d'exécution investissement reporté (excédent)	6 524,59 €
Besoin de financement section investissement 1068	49 949,41 €
Solde 2021 : excédent reporté 002 fonctionnement	32 249,13 €

Personnel communal : renouvellement de contrat

Le Conseil décide, à l'unanimité, de renouveler le contrat à durée déterminée pour six mois de l'agent contractuel des services techniques pour une durée hebdomadaire de 26 heures.

Demande de subvention : Vaincre La Mucoviscidose

Monsieur le maire donne lecture de la lettre de Mr et Mme ABAD, organisateurs des Virades Catalanes Vaincre la Mucoviscidose qui sollicitent une subvention exceptionnelle. L'assemblée décide d'attribuer une subvention de 250 €, à l'unanimité.

Fait à **MONTFERRER** le 12 avril 2022

Le Maire



Jean-Marie GOURGUES

